

**SOYEZ ALERTÉ PRÉVENU INFORMÉ**

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

**SIMPLE ET GRATUIT**  
Pas de compte à créer = 100% anonyme !

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur AppStore, PlayStore ou AppGallery

2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.  
Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket sur votre ordinateur en ouvrant une page internet puis en tapant [www.app.panneaupocket.com](http://www.app.panneaupocket.com)

**BONNE UTILISATION !**

MERCI DE NE PAS ME JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

**PANNEAUPOCKET**  
Informe et Alerte les habitants

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a choisi l'application **PanneauPocket**.

Toute l'actualité de la Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

L'APPLI MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE

## BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT C'EST OBLIGATOIRE

**Qui ?** → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.  
**Où ?** → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet ([www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)).  
**Pourquoi ?** → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

EN SAVOIR PLUS

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

JDC  
OBJECTIF CITOYEN  
LE FRANÇAIS DE DEMAIN  
MINISTRE DE LA DÉFENSE  
SGA  
ARMÉE GÉNÉRALISTE

# Ars

EN SAINTONGE

PLACE DE LA MAIRIE - 16130 ARS - TEL. : 05 45 82 42 09 - EMAIL : MAIRIE-ARS-16@WANADOO.FR

# LE PETIT ECHO

AVRIL 2023 - NUMÉRO 7

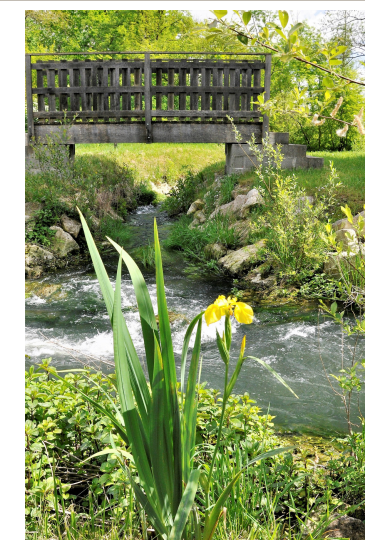
## MOT DU MAIRE

Lors de mes vœux, je vous souhaitais de vivre une belle année 2023, pleine de joie, de bonheur et de prospérité. Les événements de ces dernières semaines nous ont prouvé que malheureusement « la vie n'est pas un long fleuve tranquille ». C'est dans ce contexte que nous avons établi le budget 2023 (qui vous est communiqué plus loin), adopté le 28 mars par l'ensemble des élus. Difficile de se projeter dans l'avenir quand tant d'inconnues entravent nos décisions : hausse démesurée du coût des énergies, devenir des agents techniques, (un en CITIS (1) et le deuxième en PPR (2)), équipe réduite qui freine inévitablement le montage de projets d'envergure, difficultés pour recruter du personnel au profil correspondant à nos besoins, hausse très significative des matériaux nécessaires à l'entretien des bâtiments et de la voirie (plus de 13 kms). Cette année, le choix a été de ne pas augmenter les taux d'impositions et ce, malgré le recul constant des dotations de l'état. Quelques travaux ont cependant été prévus : réfection du mur du cimetière, isolation de la salle des archives et toujours des entretiens de voirie avec notamment un programme de débarras d'une partie des chemins. Avec l'arrivée du printemps les travaux d'entretien des espaces verts ont repris avec Stéphane, agent technique recruté comme contractuel depuis le 11 avril. Je remercie vivement les administrés riverains qui entretiennent le long de leur parcelle soulageant ainsi le travail de notre unique agent et j'encourage ceux qui en ont la possibilité de les imiter. Je vous souhaite bonne lecture et vous donne rendez-vous le 8 mai pour la cérémonie de commémoration de l'armistice de 1945.

- (1) CITIS : congé pour invalidité temporaire imputable au service  
(2) PPR : période préparatoire au reclassement

### Dates à venir

8 mai : Cérémonie de l'Armistice  
11 mai : 15h à 19h rencontres autour du marché derrière l'école d'ARS



## Décisions du Conseil Municipal (Rappel : les PV des Conseils Municipaux sont consultables en Mairie)

### 10 Janvier 2023

**Institutions et vie politique :** Détermination du nombre d'adjoints au Maire : 3

**Institutions et vie politique :** Élection d'un nouvel adjoint et modification du tableau du Conseil Municipal : Mme Bernadette BEAUDUIN.

**Institutions et vie politique :** Fixation de l'indemnité de fonction du nouvel adjoint (8%)

**Institutions et vie politique :** Modification de la composition des commissions communales suite aux mouvements des élus.

**Institutions et vie politique :** Modification de la composition de la CAO (Commission d'Appel d'Offres)

**Grand Cognac :** Présentation du rapport d'activités 2021.

**Grand Cognac :** Mise en place et suivi d'une aire de compostage dans un établissement public à l'école élémentaire d'Ars.

**Finances :** SIL (Soutien à l'Investissement Local 2023) - isolation des archives - Demande de subvention

**Personnel communal :** Convention pour la réalisation d'un bilan de compétences et post bilan - pris en charge dans le cadre du FIPHP pour l'agent en PPR (Période Préparatoire au Reclassement).

### 7 Mars 2023

**Finances Locales :** Vote de l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2023.

**Domaine et Patrimoine :** Revalorisation du loyer 16 place Brémond d'Ars : 350,00 € charges comprises.

**Fonctionnement des Assemblées :** Autorisations d'exécutions de missions dans le cadre du service public local par des élus pour palier à la situation administrative des deux agents techniques de la Commune (voir Mot du Maire).

### 28 Mars 2023 (Voir les graphiques sur le Budget)

**Finances :** Approbation du compte de gestion 2022 à l'unanimité.

**Finances :** Vote du compte administratif du Budget Principal 2022.

**Finances :** Budget Principal : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

**Fiscalité :** Fixation des taux d'imposition pour 2023 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 40.97% - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 53.19% - Taxe d'Habitation : 8.14%.

**Finances :** Vote des taux de mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement suite au passage à la M57 à hauteur de 7.5 %

**Travaux réalisés en régie -** imputation en section d'investissement - Budget Primitif 2023

**Finances :** Vote du Budget Primitif 2023

## ÉTAT CIVIL

**Naissance :** 03 Février 2023 - Dario, Julian, Joseph JACQUES

**Décès :**

03 Janvier 2023 - René ARCHAMBAUD

03 Mars 2023 - Marie, Bernadette GUILMINEAU épouse COLLIN

22 Mars 2023 - Roland CHALIFOUR

08 Avril 2023 - Michèle LARMOR épouse LOZAHIC

Rédaction Documentation et Diffusion : Commission Communication Animation Mairie d'ARS

Responsable de la publication : DOMINIQUE BURTIN, Maire d'ARS

Dépôt légal nr448 du 9/1/1984 à la Préfecture de Charente

Imprimé par nos soins - Tirage 330 exemplaires - Ne pas jeter sur la voie publique



Réponse du Quiz:

Aux 3 pelles dans les marais d'Ars

## Informations mairie

**Horaires d'ouverture de la Mairie :** Lundi, Mercredi et Jeudi de 14h30 à 17h00.

**Site internet:** [arsensaintonge.fr](http://arsensaintonge.fr)

**Adresse mail:** [mairie-ars-16@wanadoo.fr](mailto:mairie-ars-16@wanadoo.fr)

**Horaires d'ouverture de l'Agence Postale :** Du Lundi au Vendredi, de 9h30 à 12h30.

**Salle des Fêtes :** Les tarifs de location de la salle des fêtes sont consultables sur le site de la Commune : [arsensaintonge.fr/vivre/services-communaux](http://arsensaintonge.fr/vivre/services-communaux)

### Inscriptions scolaires rentrée 2023-2024

C'est à partir de maintenant, pièces à fournir à l'accueil de la mairie ou par mail à [mairie-ars-16@wanadoo.fr](mailto:mairie-ars-16@wanadoo.fr) :

- Copie intégrale du livret de famille
- Justificatif de domicile
- Copie des pages du carnet de vaccination ( avec le prénom de l'enfant inscrit en haut de chaque page ci cela n'est pas déjà fait ) .

**DÉFENSE DE DÉPOSER DES ORDURES ET ENCOMBRANTS SOUS PEINE D'AMENDE ARTICLE R466-2 DU CODE PÉNAL**

Service-Public.fr

L'abandon de **déchets** dans la rue

C'est **135€** d'amende à régler dans les 45 jours

Au delà de ce délai, l'amende passe à **375€**

Si vous ne payez pas, le juge peut fixer l'amende à **750 € maximum** (ou jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

## Petit Quiz

Où ont été prises les 3 photos du petit Echo ?  
(Réponse à la dernière page)

**SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIÈRE**

Vous avez trouvé un chat ou un chien signalez-le à la Mairie. Après 17h30 et le Week-end, contactez Mr Jacky COLIN au 06 16 91 86 61 qui se chargera de prévenir la fourrière.

Le propriétaire est contacté si l'animal est identifié, il est gardé 8 jours au sein de la fourrière.

Passé ce délai, il sera identifié et transféré dans un refuge pour y être adopté.

Si votre animal est à la fourrière, vous devrez vous acquitter des frais suivants :

CHIENS : 9.50€/jour,

CHATS : 5.50€/jour

Frais de transport : 0.50€/km

Frais de prise en charge : 20.00€

Frais de dossier : animal identifié : 20€, non identifié : 40€ + 75€ d'identification.

Présentation d'une pièce d'identité.

Depuis le 17 mai 2011, l'identification des chats et des chiens est OBLIGATOIRE.

Fourrière de l'Angoumois : 07 89 61 00 81

**Vous avez trouvé un animal**

**Que dit la loi?**  
L'article 99-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime stipule que "Seul le Maire peut placer un animal en situation de divagation dans un lieu de dépôt adapté (fourrière)".

**Qui peut intervenir?**

- LE VÉTÉRINAIRE NON
- LA FOURRIÈRE OUI MAIS

Vous devez contacter la Mairie de la commune où vous avez trouvé l'animal!

ARRÊTE PREFECTORAL DU 26 SEPTEMBRE 1985 PORTANT REGLEMENT SANITAIRE DÉPARTEMENTAL

• Art120 -Jets de nourriture aux animaux. Protection contre les animaux errants, sauvages ou redevenus tels

Il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible.



**Démarchage panneaux solaires**

De nombreux consommateurs sont victimes de commerciaux vendant des panneaux solaires avec crédit associé. Ces démarchages s'effectuent de façon prégnante et comportent oralement des affirmations fallacieuses et de fausses promesses, dans un vocabulaire souvent inaccessible au public concerné.

Le démarcheur inclus une offre de crédit et le montant total à payer semble souvent largement au-dessus des prix pratiqués par des artisans locaux.

Pour peut être éviter une intervention contradictoire, le démarcheur se charge de déposer et réceptionner le dossier de demande d'autorisation en mairie, démarche souvent effectuée le même jour que la signature par le consommateur .

Les consommateurs qui mandatent le commercial afin qu'il puisse effectuer les démarches à leur place **doivent le faire après avoir reçu toutes les informations loyales et obligatoires quant à son engagement et sa signature.**

Soyez vigilants dans tous les cas !

La classe des CP-CE1 masqués pour Carnaval sur le thème des 4 éléments (air, eau, terre, feu)



**RPI ARS-GIMEUX**

La vie de l'école



Atelier bricolage dans la classe des CE1-CE2 : tout le monde est concentré !



Ecoute des consignes pour planter la haie, dans le froid mais dans la bonne humeur



La classe de CM1-CM2 lors du Carnaval ont associé sport et rock'n'roll

On ne s'ennuie pas à l'école élémentaire d'Ars, où de nombreux projets sont menés tout au long de l'année. Quelques exemples :

En janvier, dans le cadre de projets écologiques, liés au développement durable et à la sauvegarde de la biodiversité, les élèves des 3 classes se sont rendus au lieu-dit « Derrière le bois ». Ils ont participé à la plantation d'une haie sur 100 mètres linéaires et à un atelier d'animation autour de la biodiversité et de la protection de l'environnement. Le projet était organisé par Mme Dillerin, Technicienne Education à l'Environnement, pour la Fédération Départementale des Chasseurs de Charente, association agréée au titre de la protection de l'environnement.

Les CP-CE1 vont « à la rencontre de la rivière » avec leur projet autour de l'eau. Après plusieurs séances en classe, une sortie sur les rives du Né est de rigueur après les vacances de printemps.

Les CE1-CE2 sont allés visiter une ferme pédagogique pour travailler autour de la saisonnalité des légumes, de l'agriculture raisonnée et raisonnable, des animaux... dans le cadre de leur projet « Jeunes Pousses ». Plusieurs séances pédagogiques sur « de la terre à l'assiette » ont eu lieu et les élèves sont en train d'élaborer une œuvre plastique sur le thème de la nourriture. Rendez-vous à la kermesse de l'école (le samedi 17 juin) pour la découvrir !

Les CM1-CM2 font de nombreuses activités sportives grâce à leur affiliation à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) : après le football en novembre, la course en longue de janvier à mars, maintenant le vélo, à partir de mi-mai de l'aviron, pour finir avec de la course d'orientation en juin. Et qui sait, il y a peut-être encore un sport « surprise » qui attend les élèves avant la fin de l'année scolaire...

En mars, les 2 écoles du RPI ont eu l'occasion de fêter Carnaval, de déambuler à pied entre l'école d'Ars et celle de Gimeux. Puis le défilé s'est poursuivi à Gimeux, ponctué de chants de toutes les classes. Un moment agréable et festif clôturé par un goûter offert par l'Association des Parents d'Elèves.

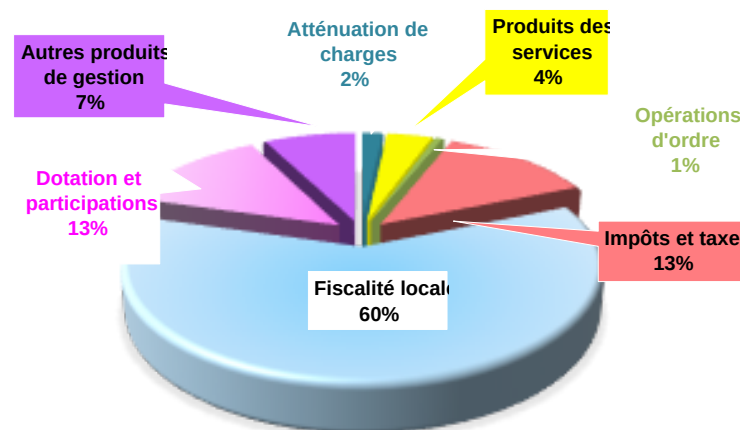
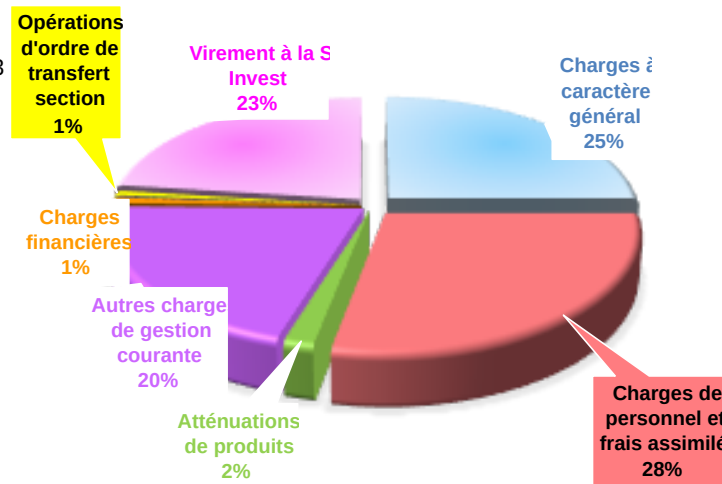
Les élèves de l'école apprécient également de travailler avec l'association des Rencontres Intergénérationnelles. Actuellement, avec les membres de l'association du village et les personnes de plus de 60 ans, ainsi que des parents d'élèves volontaires, des ateliers bricolage ont lieu pour préparer et créer des objets pour les vendre sur le marché des producteurs le jeudi 11 mai. Nous vous attendons nombreux sur notre stand. Tous les bénéfices réalisés permettront de financer le séjour avec nuitées pour les CM1-CM2 (camp avec pour thème le sport, la coopération, le patrimoine...) et des sorties équitation pour les CP-CE1 et CE2.

Il y aura d'autres actions communes avec l'association. N'hésitez pas à venir y participer. Convivialité garantie !

Pour les nouveaux élèves (de Toute Petite Section, de Petite Section ou d'autres classes), les inscriptions sont ouvertes. Rendez-vous en mairie pour les démarches administratives et n'hésitez pas également à nous contacter (ce.0160680c@ac-poitiers.fr) ou 07-85-83-79-40).

**BUDGET PREVISIONNEL**

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES BP		
Chapitre	LIBELLE	PROPOSITIONS 2023
011	Charges à caractère général	167 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	187 960,00 €
014	Atténuations de produits	11 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	137 330,00 €
66	Charges financières	5 369,74 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
68	Dotations aux amortissements	1 420,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert section	4 198,00 €
023	Virement à la section d'investissement	153 963,17 €
<b>TOTAL</b>		<b>669 740,91 €</b>



SECTION DE FONCTIONNEMENT REC BP		
Chapitre	LIBELLE	PROPOSITIONS 2023
013	Atténuation de charges	7 600,00 €
70	Produits des services	16 915,29 €
42	Opérations d'ordre	2 856,00 €
73	Impôts et taxes	57 220,00 €
731	Fiscalité locale	272 950,00 €
74	Dotations et participations	58 616,00 €
75	Autres produits de gestion	34 000,00 €
76	Produits financiers	5,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
002	Excédents antérieurs reportés	219 578,62 €
<b>TOTAL</b>		<b>669 740,91 €</b>

BP 2023